



## À RETENIR CETTE SEMAINE

### BETTERAVES ..... p2

**Stade** : de 10 feuilles à 100 % de couverture

**Parasitisme** :

- légère régression des pucerons et observation d'auxiliaires
- présence ponctuelle de teignes au sud de la région
- premier signalement de charançon dans l'Yonne



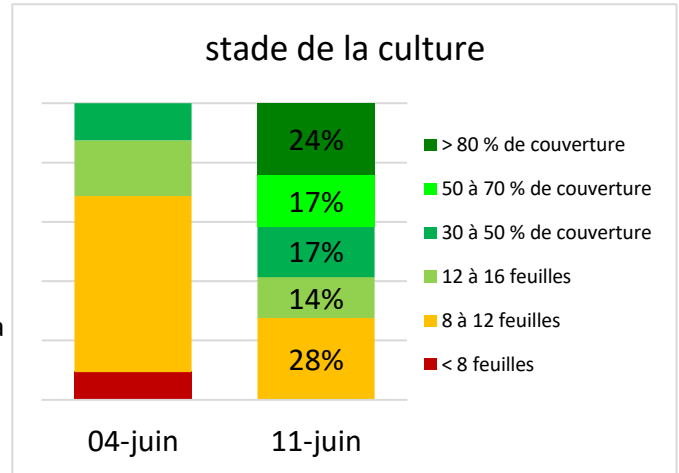
## 1 | Stade de la culture

La croissance des betteraves se poursuit.

Dans le réseau, les stades s'échelonnent de 8 feuilles à 100 % de couverture du sol pour les parcelles les plus avancées.

**Le stade moyen est d'environ 40 % de couverture.**

Localement, des passages orageux accompagnés de grêle ont entraîné des défoliations parfois importantes du bouquet foliaire. Après quelques jours de cicatrisation, la plante reprend sa croissance avec le renouvellement naturel du feuillage.



## 2 | Parasitisme

### a. Observations

**Acariens** : quelques symptômes d'acariens en bords de champs sont recensés sur les parcelles de Le Fresne et Coupéville dans la Marne. L'absence de chaleur et l'humidité actuelles limitent le risque de développement.

**Noctuelles défoliatrices** : des traces de chenilles de noctuelles sont signalées sur le site de Saint Loup de Buffigny dans l'Aube. Le taux d'infestation (5% de plantes concernées) reste largement inférieur au seuil de risque de 50% de plantes porteuses de perforations récentes.

**Charancons** : le charançon *Lixus juncii* a été observé pour la première fois dans l'Yonne sur le site de Champlay. Le dispositif de piégeage mis en place mentionne la présence d'un adulte.

*Symptômes* : Les larves de ce coléoptère creusent des galeries et se développent dans les pétioles et les collets des betteraves. Les générations se chevauchent jusqu'à la récolte.

**Il est donc important de surveiller l'apparition de ce parasite pouvant entraîner des pertes de productivité importante. Comme pour la teigne, les dégâts sur racines peuvent aussi être des portes d'entrée potentielle pour le champignon rhizopus.**



**Teignes** : la présence de chenilles de teigne se confirme cette semaine sur la moitié sud de la région avec 24 % de parcelles concernées.

Les infestations se cantonnent pour le moment à quelques plantes touchées sauf pour le site de Champlay dans l'Yonne qui atteint le seuil de risque de 10 % de plantes porteuses de chenilles ou de dégâts frais.

**L'humidité actuelle limite le risque de prolifération des larves. Le retour de conditions plus clémentes devra encourager à réaliser une surveillance minutieuse au cœur du bouquet foliaire.**



### 3 | Pucerons

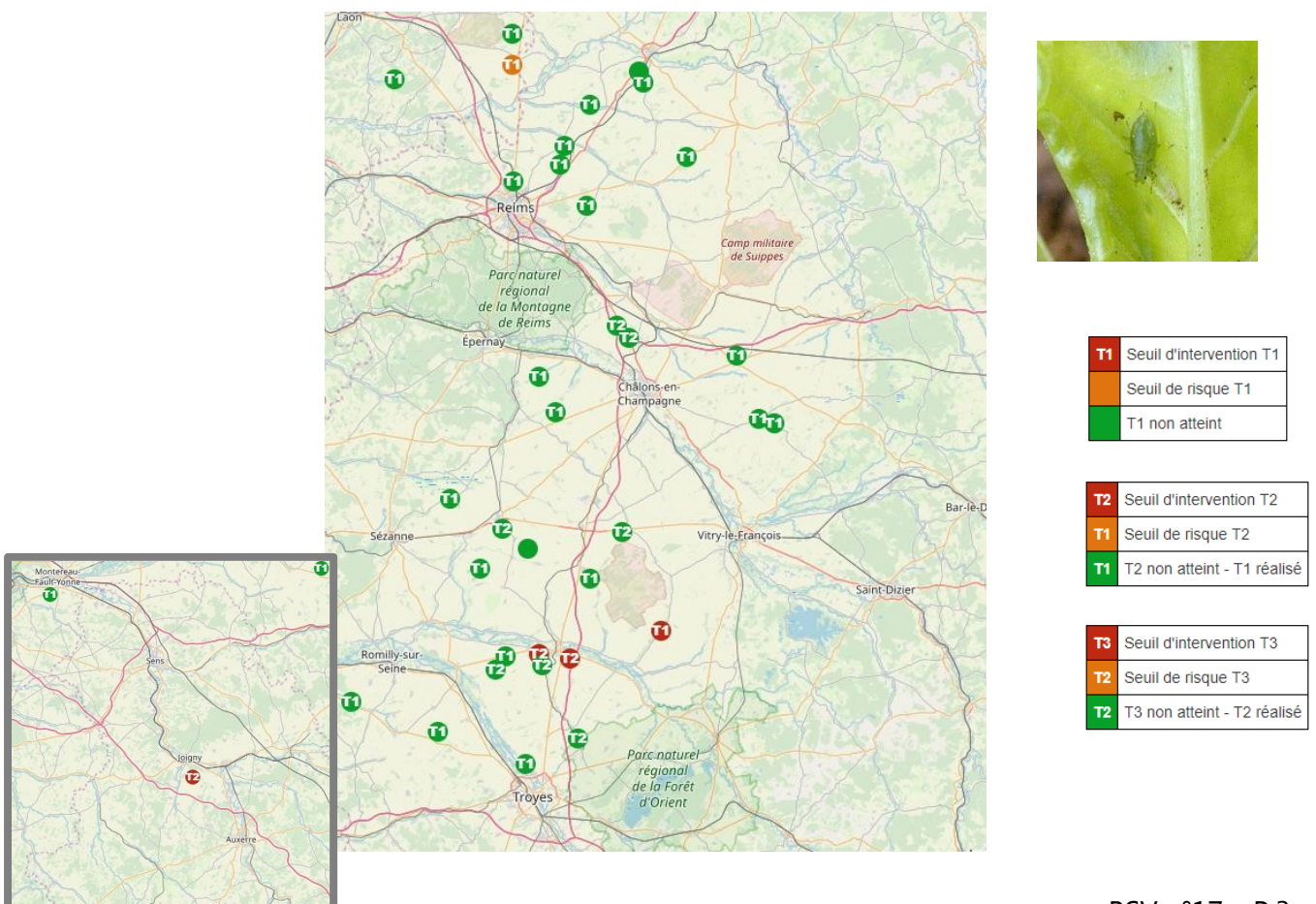
#### a. Observations

- Dans le réseau la présence de pucerons verts *Myzus persicae* au stade aptère régresse légèrement. Moins de 25 % des parcelles signalent maintenant leur présence. Les taux d'infestation sont inférieurs au seuil de risque de 10 % de plantes porteuses.
- Les observations de pucerons verts au stade ailés diminuent aussi dans les suivis. Par contre, des vols sont encore identifiés dans les dispositifs de piégeage en proportion égale à la semaine passée.
- Le virus de la jaunisse modérée est mentionné depuis plusieurs semaines dans les analyses réalisées sur la région. Par contre, le virus de la jaunisse grave, préjudiciable à la culture, n'a toujours pas été recensé.
- Dans le réseau, le nombre de sites présentant des pucerons noirs *Aphis fabae* évolue timidement. Les fréquences restent majoritairement inférieures à 10 % de plantes concernées.
- Dans 25 % des situations, des auxiliaires (adultes de coccinelles et de syrphes) sont observés. Rappelons qu'ils contribuent efficacement à la régulation naturelle des populations de pucerons.

#### b. Analyse de risque

La pression pucerons tend à régresser légèrement. La surveillance à la parcelle doit être maintenue jusqu'au stade couverture du sol par la culture. Ensuite, le risque de développement de la jaunisse diminue par effet de dilution des virus dans la plante.

#### Carte des seuils définis pour la lutte contre les pucerons verts



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



**ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :**

Acolyance - Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – ETS RITARD - FREDONCA – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne – Coligny) S - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia - EURL Verzeaux – VIVESCIA Agriculture.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, FREDON Champagne-Ardenne, ITB et Terres Inovia.

**Crédits photos :** Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

**Coordination et renseignements :**

Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : [karim.benredjem@grandest.chambagri.fr](mailto:karim.benredjem@grandest.chambagri.fr)

Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : [claire.collot@grandest.chambagri.fr](mailto:claire.collot@grandest.chambagri.fr)

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :**  
<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.